

Implanet annonce le succès de son augmentation de capital

- Levée de fonds d'un montant de 4,49 M€ par émission de 17.942.989 actions nouvelles
- Permettant d'accélérer le déploiement de sa stratégie et d'étendre la visibilité financière à plus de 12 mois

Bordeaux, Boston, le 3 novembre 2025 – 08h00 CET - IMPLANET (Euronext Growth : ALIMP, FR0013470168, éligible PEA-PME) (la « Société ») société de technologies médicales spécialisée dans les implants vertébraux destinés à la chirurgie orthopédique et dans la distribution de matériel médical technologique, annonce le succès de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS ») annoncée le 9 octobre 2025 (l' « **Augmentation de Capital** »). Cette opération a permis de lever un montant de 4,49 M€ par l'émission de 17.942.989 actions nouvelles (« **Actions Nouvelles** ») au prix unitaire de 0,250 € représentant une décote de 29,2% par rapport au cours de clôture du 8 octobre 2025 (0,353 €), soit le jour de fixation du prix de l'émission par le Conseil d'Administration du 8 octobre 2025.

Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet, déclare : « *Je tiens à remercier vivement les actionnaires, garants et managers de notre partenaire clé Sanyou Medical, pour leur confiance et leur engagement à nos côtés. Le succès de cette augmentation de capital constitue une étape déterminante dans la mise en œuvre de notre stratégie de développement et renforce significativement les moyens financiers d'Implanet, nous permettant de poursuivre notre feuille de route avec ambition.* »

Rappel de l'utilisation des fonds levés

Le produit net de l'Augmentation de Capital qui s'élève à 4,49 M€, va permettre à la Société, conformément au communiqué de presse du 8 octobre 2025, de :

- Renforcer la présence de la Société aux États-Unis :
 - Renforcer les ressources et les moyens commerciaux mis à la disposition de l'équipe historique via le recrutement d'une force de vente expérimentée ;
 - Se doter des outils pour accélérer le déploiement de JAZZ et des produits codéveloppés avec Sanyou ;
 - Renforcer l'approche directe de la Société en élargissant l'équipe scientifique de leaders d'opinion ;
- Déployer des produits co-développés sur les zones géographiques stratégiques :
 - Assurer le déploiement commercial de JSS et des autres gammes Sanyou, en France, aux Etats-Unis et à l'international ;
- Renforcer la dynamique de marché et de l'offre de produits :
 - Positionner Implanet comme distributeur exclusif en Europe et aux États-Unis des technologies d'assistance du groupe Sanyou et de ses partenaires ;
 - Lancer la gamme SMTP Quntas (scalpels à ultrasons avec aspiration), marquant l'entrée de la marque sur les marchés de la révision chirurgicale et de la chirurgie tumorale ;

- Finaliser l'enregistrement des produits existants dans le cadre du règlement européen sur les dispositifs médicaux (MDR) et des 510(k) de la FDA.

Cette Augmentation de Capital permet d'assurer une visibilité financière de plus de 12 mois.

Résultats de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS des actionnaires

L'Augmentation de Capital a fait l'objet d'une demande globale de 17.942.989 Actions Nouvelles au prix unitaire de 0,25 €, à raison de 1 Action Nouvelle pour 7 actions existantes possédées, soit un montant total demandé de 4.485.747,25 €, représentant 100,00 % du montant de l'offre initiale (4.485.747,25 €).

Les souscriptions se sont réparties de la façon suivante :

- 10.879.182 Actions Nouvelles à titre irréductible, soit 60,63% des Actions Nouvelles émises ;
- 1.972.988 Actions Nouvelles à titre réductible soit 11,00% des Actions Nouvelles émises ;
- 942.742 Actions Nouvelles à titre libre soit 5,25% des Actions Nouvelles émises ;
- 4.148.077 non souscrites soit 23,12% des Actions Nouvelles émises au profit des Garants et dans les proportions ci-après :

Garants	Actions Nouvelles
Nice&Green	662.024
Friedland Gestion	660.698
Maitice Gestion	660.698
Gestys	817.180
Treecap B.V.	391.203
Vesta Capital	956.274
Total	4.148.077

Le taux de service des demandes à titre réductible et irréductible s'élève à 71,63%.

Le taux de service des demandes à titre libre s'élève à 5,25%.

Il est rappelé que tous les Garants ont été rémunérés par une commission d'un montant égal à 10% du montant de leur engagement, indépendamment du nombre de titres qui leur a été alloué.

Enfin, conformément aux termes des engagements de souscription signés le 26 et le 28 septembre 2025, certains mandataires sociaux d'Implanet et de Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd, ne détenant aucune action de la Société à la date des présentes, ont souscrit à l'Augmentation de Capital à hauteur d'un montant total de 2.099.985 euros représentant 46,81% de l'Augmentation de Capital.

Règlement livraison des Actions Nouvelles

A l'issue du règlement-livraison, qui aura lieu le 5 novembre 2025, le capital social d'Implanet s'élèvera à 1.435.439,18 euros et sera constitué de 143.543.918 actions de valeur nominale de 0,01 euro.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris le même jour, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0013470168 – code mnémonique ALIMP).

Incidence de l'Augmentation de Capital sur la structure de l'actionnariat

Le tableau suivant présente la répartition du capital après réalisation de l'opération d'Augmentation de Capital :

	Après l'Augmentation de Capital	
	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote (base non diluée)
Sanyou (HK) International Medical Holding CO Limited	93 176 946	64,91%
Mandataires Sociaux Sanyou	8 399 940	5,85%
Total concert Sanyou	101 576 886	70,76%
Garants	4 148 077	2,89%
Managers et salariés	1 486 696	1,04%
Autres actionnaires personnes physiques	602 555	0,42%
Flottant	35 729 704	24,89%
Total	143 543 918	100,00%

Incidence de l'Augmentation de Capital sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'Augmentation de Capital sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés (part du Groupe) tels qu'ils ressortent des comptes semestriels au 30 juin 2025 et excluant les pertes intercalaires, et d'un nombre de 125.600.929 actions composant le capital social de la Société avant la réalisation de l'Augmentation de Capital), est la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		
	Base non diluée*	Base diluée de l'exercice de l'ensemble des instruments existants**
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	-0,011	0,000
Après émission de 17.942.989 Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	0,022	0,031

* : Le montant des capitaux propres consolidés au 30/06/2025, ajustés des augmentations de capital intervenues du 1er juillet 2025 à ce jour et excluant les pertes intercalaires, s'élève à -1 358 K€.

** : En cas d'exercice de la totalité des BSA, des BSPCE et des options de souscription d'actions, en circulation, qu'ils soient exerçables ou non, à savoir, 1.375.354 BSPCE, 522.500 options de souscription d'actions, 990.000 BSA et 728.805 actions gratuites dont l'exercice conduirait à la création de 1.971.235 actions nouvelles.

La participation d'un actionnaire qui détenait 1% du capital de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est la suivante :

Participation de l'actionnaire (en%)		
	Base non diluée	Base diluée de l'exercice de l'ensemble des instruments existants**
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	1,000	0,985
Après émission de 17.942.989 Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	0,875	0,863

Rappel des autres modalités de l'Augmentation de Capital

En application des dispositions des articles L.411-2-1,1° du Code monétaire et financier et 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la présente émission n'a pas donné lieu à un Prospectus approuvé par l'AMF, cette dernière représentant un total d'offre inférieur à 8 000 000 €, étant précisé qu'aucune offre similaire n'a été faite par la Société au cours des douze derniers mois.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération a été publié le 10 octobre 2025 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Reprise de la faculté d'exercice du droit à l'attribution d'actions de la Société

Les droits des titulaires d'options de souscription d'actions, de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de bons de souscription d'actions attribués ou émis par la Société qui avaient été suspendus par décision du Conseil d'administration à compter du 2 octobre 2025 (0h01, heure de Paris) jusqu'au jour du règlement livraison des Actions Nouvelles (inclus) reprendront à compter du jour règlement-livraison des Actions Nouvelles, soit le 5 novembre (23h59, heure de Paris).

Les droits des titulaires d'options de souscription d'actions, de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de bons de souscription d'actions attribués ou émis par la Société n'ayant pas exercé leur droit à l'attribution d'actions de la Société avant le 2 octobre 2025 (00h00, heure de Paris) seront préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Facteurs de risque

La Société attire l'attention sur les autres facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité figurant dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence 2017 de la Société déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2018 sous le numéro D.18-0337, dans le rapport financier annuel du 31 décembre 2024 ainsi que dans le rapport financier semestriel du 30 juin 2025.

Les autres principaux facteurs de risques liés à l'Augmentation de Capital figurent ci-après :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs DPS verraient leur participation dans le capital de la Société diluée. L'exercice éventuel de la Clause d'Extension pourra donner lieu à une dilution supplémentaire ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir une incidence défavorable sur le cours de l'action de la Société ;
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

Partenaires de l'opération

Atout Capital : Conseil de l'opération

Bird&Bird : Conseil juridique

Prochain communiqué financier

Chiffre d'affaires annuel 2025, le 13 janvier 2026 après bourse

À propos d'IMPLANET

IMPLANET est une société de technologies médicales fabriquant des implants haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique et distribuant du matériel médical technologique. Son activité se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes (JAZZ®), complétée par la gamme de produits proposée par la société Orthopaedic & Spine Development (OSD) acquise en mai 2021 (vis thoraco lombaire, cages et plaques cervicales). La plateforme d'orthopédie d'IMPLANET, repose notamment sur la traçabilité de ses produits. Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ® a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le marquage CE et l'autorisation Anvisa au Brésil. IMPLANET a conclu en 2022 un partenariat commercial, technologique et financier avec le groupe SANYOU MEDICAL, deuxième fabricant chinois de dispositifs médicaux. IMPLANET emploie 43 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9,4 millions d'euros en 2024. Basée près de Bordeaux en France, IMPLANET a ouvert depuis 2013 une filiale aux États-Unis (Boston). IMPLANET est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris.

Plus d'informations sur www.implanet.com.

Contacts

IMPLANET

Ludovic Lastennet, Directeur Général
David Dieumegard, Directeur Financier
Tél. : 05 57 99 55 55
investors@implanet.com

NewCap

Relations Investisseurs
Mathilde Bohin
Tél. : 01 44 71 94 94
implanet@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Arthur Rouillé
Tél. : 01 44 71 94 94
implanet@newcap.eu

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Implanet et à ses activités. Implanet estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de référence d'Implanet déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 16 avril 2018 sous le numéro D.18- 0337 ainsi que dans le rapport financier annuel du 31 décembre 2024 et le rapport financier semestriel du 30 juin 2025, disponibles sur le site internet de la Société (www.implanet-invest.com), et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Implanet est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Implanet ou qu'Implanet ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Implanet diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Implanet ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du

Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Implanet d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. La société Implanet n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis en vertu et conformément au Securities Act ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Enfin, le présent communiqué de presse peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.